



# Département de l'entraide, du droit international privé et européen

Dernière modification le 22 mars 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

## Contactez-nous

Tél : 01 44 77 60 60 (tel:0144776060)

Site web : <http://www.justice.gouv.fr> (http://www.justice.gouv.fr)

- [Formulaire de contact](http://www.justice.gouv.fr/contact.html) (http://www.justice.gouv.fr/contact.html)
- [Saisine par voie électronique](http://www.justice.gouv.fr/sve) (http://www.justice.gouv.fr/sve) ([liste des exceptions](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33312) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33312))

## Adresse

13 place Vendôme  
75001 Paris

## Adresse postale

13 place Vendôme  
75042 Paris Cedex 01

## Missions

Le département de l'entraide, du droit international privé et européen : anime et coordonne la négociation des conventions et instruments internationaux et européens dans les matières civile et commerciale relevant de compétence de plusieurs sous-directions de la direction des affaires civiles et du sceau ; assure la coordination de la représentation de la direction auprès du Parlement européen ; concourt à l'élaboration des textes nécessaires à la mise en œuvre, au plan interne, des conventions internationales et instruments européens portant sur l'entraide judiciaire civile et commerciale ; apporte une expertise aux bureaux de la direction sur les questions de droit international privé ; assure la mise en œuvre des conventions internationales et des instruments européens en matière d'entraide civile et commerciale, notamment l'application des conventions internationales et instruments communautaires relatifs au droit familial, à l'obtention de preuves, au recouvrement des aliments, à la transmission des actes judiciaires et extrajudiciaires et à l'accès au droit ; contribue, par une cellule dédiée, aux actions de médiation familiale internationale, participe à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires et organise des actions d'information et de formation en ce domaine ; il remplit ses missions en lien avec le bureau de l'entraide pénale internationale de la direction des affaires criminelles et des grâces pour toutes les procédures qui nécessitent leur expertise conjointe.

## Responsable(s)

- **Cheffe du département**  
Tania JEWZUK